

# ANTOINE ERLAULT

DE MAREUIL-LAMOTTE

Evêque de Châlon-sur-Saône, Confesseur de Catherine de Médicis,

PAR

M. le baron de BONNAULT D'HOUEÏT

MEMBRE TITULAIRE

---

A la cour brillante des derniers Valois, le prédicateur en renom, le confesseur de Catherine de Médicis était un Picard de modeste condition, Antoine Erlault. Honoré des suffrages de ses collègues en Sorbonne, promu aux plus hautes dignités de l'Université, il attira par son mérite l'attention de la cour, fut élevé au siège épiscopal de Châlon-sur-Saône, joua un rôle décisif au colloque de Poissy, fut désigné pour représenter le clergé de France au concile de Trente et revint mourir dans son pays. Son nom ne figure pas dans nos biographies locales. Sa tombe était inconnue ou oubliée, quand une note inexacte, retrouvée dans les papiers de M. de Cayrol, m'a permis de découvrir, à défaut de sa pierre tombale, l'épithaphe<sup>1</sup> reproduite en tête de ces pages. Puissent-elles tirer d'un injuste oubli ce fils d'humbles paysans qui, « par sa

1. Gravée sur pierre, elle mesure 0<sup>m</sup>80 de haut sur 0<sup>m</sup>63 de large, et est encastrée dans le mur du chœur de l'église de Mareuil-Lamotte, du côté de l'Évangile.

conduite irréprochable et son zèle pour la foi catholique, devait consoler l'église de Beauvais des scandales du cardinal de Châtillon<sup>1</sup> ».

Antoine Erlault naquit à Mareuil-Lamotte. Cette paroisse a toujours fait partie du diocèse de Beauvais; mais, au temporel, rattachée aujourd'hui à l'arrondissement de Compiègne, elle était jusqu'à la Révolution de la prévôté de Roye, élection de Montdidier, généralité d'Amiens. Le personnage qui nous occupe est donc un picard devenu compiégnois après sa mort, et il se trouve ainsi doublement notre compatriote.

Son père, Mahieu Erlault, était laboureur et marguillier de sa paroisse. A ce dernier titre, il figure, en 1522, avec son collègue Abraham Blondel, dans un acte de vente passé devant M<sup>e</sup> Souillard, notaire à Ressons-sur-Matz<sup>2</sup>.

Outre le futur évêque, deux autres fils de Mahieu Erlault nous sont connus: 1<sup>o</sup> Florent qui mourut en 1543 et partagea avec son père l'honneur de reposer à côté du cœur de l'évêque; 2<sup>o</sup> Jean, qui, entré dans les ordres et devenu curé du village voisin, Margny-sur-Matz, y recueillit le dernier soupir de son père (1540), et celui de son frère l'évêque (1573). La famille semble s'être transportée dans ce village voisin auprès du fils qui en était le curé, ainsi que cela se voit encore journellement dans nos campagnes, quand les parents, trop vieux pour le rude labeur des champs, prennent leur retraite auprès d'un fils prêtre. Est-il possible d'espérer de plus amples renseignements sur une famille aussi obscure, à une époque où les registres de catholicité nous font défaut<sup>3</sup>?

1. Abbé DELETTRE. *Hist. du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 254.

2. Les papiers du curé de Lamotte placent cet acte au 10 février 1521, v. style.

3. Ce travail était depuis longtemps annoncé, quand M. Coët a esquissé, dans le *Progrès de l'Oise* du 4 mars 1893, une biographie d'Erlault. Il lui donne pour mère Hélène Crombat. J'ignore où il a puisé ce renseignement et je regrette de n'avoir pas d'autre emprunt à lui faire.

Nous ne connaissons même pas la date exacte de la naissance d'Antoine. Du moins est-il permis d'en circonscrire l'époque entre les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle et les premières du xvi<sup>e</sup>. Il mourut en 1573, « non moins accablé par l'âge que par les infirmités<sup>1</sup> ». On verra plus loin pour quelles raisons, il ne faut pas lui attribuer une extrême vieillesse.

Plus intéressant serait de savoir comment une famille de laboureurs a pu subvenir à l'éducation de deux fils destinés au sacerdoce, et comment l'un d'eux a poussé si loin ses études. « Mareuil, nous dit Scellier, est un pays à cerises, qui meurt de faim quand elles manquent ; » mais le bourgeois de Montdidier écrit au xviii<sup>e</sup> siècle, alors que Mareuil n'est plus terre d'église. Au xvi<sup>e</sup> siècle il n'en était pas ainsi. Depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Saint-Corneille était là seigneur spirituel et temporel, et les avantages pour les habitants ne se bornaient pas à quelques droits d'usage dans les bois de l'abbé, tels qu'ils venaient d'être réglés par un jugement d'arbitrage rendu précisément au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle (4 décembre 1502), entre les habitants et l'abbé Hugues de Thévaux<sup>2</sup>.

A défaut de la protection d'un aussi puissant personnage, un jeune paysan, doué d'heureuses dispositions pour l'étude, trouvait, à cette époque, plus de facilités qu'on ne le suppose aujourd'hui. Mareuil, on vient de le voir, est du diocèse de Beauvais et de la généralité d'Amiens. Noyon est la ville la plus proche. Compiègne, résidence de l'abbé, seigneur du lieu, est du diocèse de Soissons. Pour les jeunes gens qui avaient quelque attache avec ces diverses villes, sait-on combien il y avait de bourses fondées dans les meilleurs collèges de Paris ? Grâce au savant travail de notre confrère l'abbé Morel, le compte en sera long mais facile :

1. *Gallia Christ.*, t. IV, p. 938.

2. *Mémoires de Scellier*, conservés à l'Hôtel-de-Ville de Montdidier.

3. *Les écoles dans les anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis*, p. 61-63.

vingt dans le collège des Cholets pour les écoliers originaires des diocèses de Beauvais et d'Amiens; quatre pour ceux de Noyon dans le collège du Cardinal le Moine et autant pour ceux d'Amiens; six autres bourses pour ceux de Noyon dans le collège de Dainville; quinze bourses pour ceux de Soissons, et douze autres pour les écoliers des pays voisins, au collège de Beauvais. Enfin, en 1504, un prêtre, Jean Notin, fonde encore deux bourses pour les enfants de Compiègne. De tant de fondations aussi intelligentes que charitables, quelle est celle qui profita au jeune Erlault? Quel collège a droit d'inscrire son nom sur son livre d'or? Se serait-il contenté, comme son illustre contemporain et compatriote Fernel, de suivre les cours du modeste collège de Clermont-en-Beauvoisis? Tout ce que je puis affirmer, c'est que pour faire ses études de théologie enseignée alors dans les collèges de Navarre et de Sorbonne, il vint s'asseoir sur les bancs de ce dernier et y fut très probablement boursier.

Les rares biographes de l'évêque de Chalon nous le représentent ayant gardé jusqu'à la fin de sa vie le goût de cette savante société et n'ayant pas de plus grand bonheur que d'aller prendre place à la modeste table des boursiers de Sorbonne<sup>1</sup>. Nous allons y joindre bientôt d'autres preuves plus décisives.

Avec l'année 1538, nous sortons enfin des incertitudes et des hypothèses : l'humble écolier, dont nous n'avons pu trouver trace dans les archivés de l'Université, passe soudain au premier rang. Le 10 octobre 1538, l'illustrissime Faculté des arts, convoquée dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre, nomme recteur de l'Université de Paris, Antoine Erlault, du diocèse de Beauvais, bachelier en théologie et actuellement prieur de Sorbonne. Plus de quatre cents personnes lui prêtent serment et leurs noms figurent au bas de

1. SAINT-JULIEN. *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des états de Bourgogne*, p. 487.

cette pièce écrite en latin, sur parchemin, avec un grand luxe de rubriques et d'enluminures<sup>1</sup>.

Peut-être sera-t-on surpris de voir investi d'une charge aussi haute un simple bachelier; mais en parcourant les *Acta rectoria*, on voit ce fait se renouveler si souvent, qu'il n'y a pas à en tirer de conséquences exceptionnellement flatteuses pour Erlault. On est mieux fondé à conclure qu'à cette date, 1538, il devait avoir moins de 40 ans; car il ne sera licencié que deux ans plus tard, et 35 ans était alors l'âge requis pour être reçu bachelier en théologie<sup>2</sup>. Encore y avait-il pour les sujets d'élite de larges dispenses. Robert Cénalis, un prédécesseur d'Erlault dans le rectorat comme dans l'épiscopat, né en 1483, était recteur en 1512, et l'année suivante docteur en théologie, à 30 ans<sup>3</sup>!

Le choix d'un recteur aussi jeune était dans les traditions de l'Université de Paris. La pensée qui avait limité à trois mois la durée de ces hautes fonctions faisait écarter des hommes auxquels l'âge et la renommée auraient donné trop d'autorité. On préférait un professeur recommandé par son enseignement et par sa bonne conduite, en qui les années n'eussent pas mis trop de circonspection. Pour tenir une magistrature, où il n'y avait qu'à régler l'impulsion sans pouvoir rien faire par soi-même, une main hardie était réputée la meilleure. C'est ainsi qu'un jeune homme dont l'unique fortune était souvent les habits qu'il avait sur le corps, devenait non seulement l'arbitre de ses collègues, mais encore un personnage important dans l'État.

Dans les processions et les cérémonies publiques, il ne cédait le pas qu'aux légats du pape et aux cardinaux de sang royal. Avait-il à haranguer son souverain, le roi le relevait aussitôt, tandis que le Prévôt des marchands restait à genoux. Dans le parlement, il siégeait à côté des barons.

1. *Acta rectoria universitatis parisiensis*. Bibl. nat. lat. 9953.

2. CREVIER. *Hist. de l'Université de Paris*, t. V, p. 183.

3. Notre confrère M. Vautier, a étudié sa vie et ses œuvres dans sa thèse de l'École des chartes.

L'Université avait-elle à se plaindre de la violation de ses privilèges, il pouvait suspendre à la fois les exercices scolaires et les prédications, c'est-à-dire provoquer l'émeute dans la rue et le trouble dans les consciences. Enfin, qu'il mourût dans l'exercice de ses fonctions, il était enterré à Saint-Denis avec les rois.

On devine que l'élection d'un tel personnage n'allait pas sans brigue aboutissant parfois aux plus graves désordres. Le Parlement dut intervenir, et à l'époque où Erlault fut nommé, son élection n'eut pas lieu exactement comme le rapportent les *Acta rectoria* que je viens de citer. La Faculté des arts ne se réunissait plus dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre, cette vieille église, presque inconnue aujourd'hui des Parisiens, depuis qu'elle est comme perdue dans les dépendances de l'Hôtel-Dieu. Mais la mention de ces solennelles assises s'était conservée dans la rédaction du procès-verbal, pour consoler l'amour-propre universitaire des lisières qu'il lui fallait subir. Pour éviter les troubles que produisait dans cette église une assemblée nombreuse et souvent divisée, un arrêt du Parlement de 1525<sup>1</sup> avait décidé que les membres de la Faculté des arts, les *Artiens*, seuls en possession du droit d'élire le recteur, se réuniraient à l'avenir par nation. S'il est permis de se servir d'une expression moderne, le Parlement avait sectionné le vote et choisi comme lieu de réunion pour la nation de France les deux collèges de Navarre et de Beauvais. De même, Picardie devait s'assembler alternativement dans les collèges du Cardinal et de Boncourt, Normandie dans ceux d'Harcourt et de Justice. Seule, la nation d'Allemagne, appelée autrefois d'Angleterre et continuant de recueillir les étudiants de ce pays et des autres contrées septentrionales, avait le privilège de s'assembler dans l'église dédiée à Saint-Cosme. Le tempérament plus calme des gens du nord exigeait sans doute moins de précautions.

Elles n'empêchaient pas toujours le désordre. Du moins,

1. FÉLIBIEN. *Histoire de Paris*, t. IV, p. 564.

quand on en venait aux coups ils n'étaient plus échangés dans une église. A l'élection du successeur d'Erlault, les Picards se montrèrent plus *têtes chaudes* que jamais et livrèrent une véritable bataille; et cependant le Parlement avait pris soin de réglementer même l'heure du vote, huit heures du matin!

Il s'agit de choisir dans chaque nation un délégué chargé d'élire le recteur; mais comme chaque nation se divise en provinces, chacune de ces dernières, suivant un système de roulement établi entre elles, présente à son tour son candidat, et le procureur de la nation, après les prières et les serments d'usage, recueille ensuite les votes de la nation entière. Ainsi dans l'élection qui nous occupe, nous voyons au sein de la nation de France, le doyen de la province de Touraine présenter maître Jean Lepelletier<sup>1</sup>. Picardie nomme Jean Cappla, Normandie Hervé Fierabras et Germanie Godefroi Théodoric. Ces quatre élus sont appelés *intrants*, parce qu'aussitôt nommés, ils vont entrer en conclave pour choisir le nouveau recteur. Ils revêtent leur épitoge, ce manteau à l'antique, de couleurs variées, qui, sur les épaules de nos professeurs contemporains, semble un peu suranné, mais n'en jette pas moins une note brillante sur les murs sévères et tristes de la vieille Sorbonne<sup>2</sup>. Les procureurs et les bedeaux de chaque nation conduisent les intrants à l'église Saint-Julien-le-Pauvre et vont chercher l'ancien recteur qui doit présider le collège électoral. C'était alors un Ecossais du diocèse de Glasgow, Robert Hériot. Il reçoit le serment des intrants et prête serment à son tour entre les mains du plus ancien d'entre eux. Ils avaient au moins trente ans, nous dit Crevier, tandis qu'on se montrait moins exigeant pour le recteur qu'ils allaient nommer. Robert Cénalis en est un exemple.

1. Decanus provinciæ Turonensis, ad quam hac vice intrantem deligere in Gallicana natione spectat, retulit ipsam provinciam elegisse in intrantem magistrum Johannem Lepelletier. Bibl. de la Sorbonne, manusc. : *Université, 18, Conclusions, 1537-1540.*

2. Voyez à l'Hôtel-de-Ville de Compiègne le beau tableau de Lansyer : *la Cour de la Sorbonne.*

Après la messe du Saint-Esprit et la vérification des pouvoirs, la séance commence par l'approbation donnée à la conduite du recteur qui va sortir de charge. L'intrant de Picardie prend le premier la parole pour recommander au choix de ses collègues, Antoine Erlault, actuellement prieur de Sorbonne. Je crois pouvoir en conclure que cet enfant du diocèse de Beauvais était de la nation de Picardie. Le discours de l'intrant a la chaleur d'un plaidoyer *pro domo*. Il loue son candidat de son zèle et de son intégrité *diligentia et probitate*. Enfin, pour donner plus de saveur à ses éloges auprès de collègues aussi bons latinistes que lui, il emprunte à Horace une métaphore hardie et qualifie Erlault de *vir naris emunctæ*. Oserai-je dire, tant la traduction me semble irrévérentieuse, qu'il avait le nez creux<sup>1</sup>!

De pareils arguments étaient sans réplique et Erlault, élu à l'unanimité, fut accepté sans conteste par la Faculté entière. J'insiste sur ce point, car les choses étaient loin de se passer toujours ainsi. Souvent, l'ancien recteur devait départager les voix entre les intrants divisés, et quand il fallut donner à Erlault un successeur, de véritables désordres éclatèrent. Cependant, le candidat Jacques de Gouvéa joignait à un mérite personnel auquel l'historien de Sainte-Barbe a rendu hommage, un nom qui était depuis le commencement du siècle, l'honneur de l'Université. Un autre Jacques de Gouvéa, l'Ancien, avait déjà été recteur, et un troisième membre de la famille, André, s'était acquis une telle réputation à Paris, qu'après avoir fondé à Bordeaux le collège de Guyenne, il fut réclamé par son souverain, le roi de Portugal, pour établir à Coimbre une faculté des arts.

Malgré les inexactitudes voulues de sa rédaction officielle, le procès-verbal de l'élection d'Erlault, tel qu'il nous est conservé dans les *Acta rectoria*, peut encore fournir quelques renseignements. Je dis *tel qu'il nous est conservé*,

1. Voyez les détails de cette élection dans le manusc. de la Bibl. de la Sorbonne cité plus haut.



car, malheureusement, la miniature qui lui servait d'en-tête a été coupée. Elle devait être belle, à en juger par celles que des amateurs peu scrupuleux ont laissées dans le même volume. Elle nous aurait montré Erlault, soit agenouillé dans quelque scène pieuse à la façon des donateurs, soit recevant le serment de ses collègues. Il y en eut 402 et leurs noms nous ont été conservés, rangés par ordre alphabétique suivant le nom de baptême.

Après eux, viennent les aspirants à la licence, avec le nom du maître qui les instruit et souvent la valeur de la bourse dont ils jouissent. Il n'est fait de dérogation à l'ordre alphabétique que pour des personnes de la plus haute naissance. Ainsi quelques pages plus haut, lors de la prestation du serment du 23 mars 1538, le scribe a placé en tête, quatre la Trémoille, les deux fils du chancelier du Bourg et un Jean de la Rochefoucauld. Parfois l'imagier joint au nom du grand seigneur son blason presque toujours disparu.

J'ai cherché vainement sur les listes antérieures le nom d'Erlault. Il ne devait pas faire partie de la Faculté des arts, et dès lors n'avait pas à prendre part à l'élection du recteur ; cependant je n'ai pas regretté ma peine, ces nomenclatures de noms ne sont pas d'une lecture aride et vous réservent d'émouvantes surprises. C'est déjà plaisir de voir ces grands seigneurs rechercher un diplôme de savant et prêter serment entre les mains d'un homme que son seul mérite place au-dessus d'eux. Mais quel frémissement involontaire, quand on lit un de ces noms que le scribe a inscrit sans pouvoir deviner sa gloire future. Ainsi, en décembre 1534, figure un aspirant à la licence qui, chose assez rare, ne jouit d'aucune bourse. Pour suppléer à l'obscurité de son nom, on y a joint celui de son diocèse, Pampe-lune, et c'est Ignace de Loyola ! Combien d'autres je pourrais citer ; et à côté des illustres, combien de noms intéressants pour notre histoire locale, comme les Charmolue et les de Monchy.

A la suite des membres de l'Université, tous ceux qui tiennent d'elle leurs charges ou leurs privilèges, viennent prêter serment au nouveau recteur. Ce sont les libraires, imagiers, papetiers et surtout les messagers. Les noms et le nombre de ceux qui prêtent serment varient à chaque installation d'un nouveau recteur, et j'imagine que ce sont seulement ceux qui viennent d'entrer en charge. Ainsi, à l'installation d'Erlault, sur les vingt-quatre libraires jurés, deux seulement prêtent serment, mais l'un d'eux, Thilman Kerver, a rendu à jamais chère aux bibliophiles l'enseigne de la Licorne.

Jusqu'au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, la France était obligée de se fournir de papier en Italie. Des moulins à papier furent alors établis à Essonnes et à Troyes. Dans cette dernière ville, l'Université avait trois papetiers jurés, dont l'un, Jean Muelle, vint prêter serment à Erlault. Mais il ne se borna pas à cette formalité. Pour lui, comme pour tous les messagers, grands ou petits, appelés messagers volants, la règle constante est de remettre une bourse au nouveau recteur.

En lisant ce texte<sup>1</sup>, il me semble impossible de voir dans ces mots *solvit bursas* une bourse payée au nom d'une ville ou d'un diocèse pour l'entretien de quelque écolier pauvre, d'un boursier. Il s'agit d'un cadeau plus ou moins volontaire offert par les officiers de l'Université, probablement au

1. Sequntur nomina officiariorum et nuntiorum qui juramentum universitati et rectori in eodem rectoratu præstiterunt : Guillelmus Martin librarius juratus, unus ex viginti quatuor librariis universitatis parisiensis. — Thilman Kerver librarius juratus, unus ex viginti quatuor librariis universitatis parisiensis. — Johannes Muelle papietarius juratus, unus ex tribus papietariis urbis Trecentis, solvit bursas. — Johannes Maretinus junior, nuncius pro diocesi Matisconensi, solvit bursas. — Huguetius de Saulciere, nuncius volans Sancti-Desiderii, Cathalaunensis diocesis, solvit bursas. — Nicolaus Maloysel, nuncius de oppido Gerboredo, Bellovacensis diocesis, solvit bursas. — Hubert Houpin, Ambianensis diocesis, nuncius et subsidiarius de oppido Conty ejusdem diocesis, solvit bursas.

Et au bas :

ERLAULT,  
Maroliensis Bellovacus.

moment de leur entrée en charge, et dont les libraires seuls semblent avoir été exempts. Cette même expression *solvit bursas* désigne, dans Crevier<sup>1</sup>, la redevance que chaque nouveau docteur payait au recteur.

Si l'on voulait étudier l'organisation des messagers de l'Université à la veille du jour où Henri III, pour les faire financer, allait les menacer de la concurrence des messagers royaux, on trouverait, dans ces installations de recteurs, de curieux renseignements. La liste de ces messagers les montrerait beaucoup plus nombreux qu'on ne suppose, entretenant des relations régulières entre Paris et des localités bien modestes, comme Montdidier, Gerberoy, Conti, pour ne pas sortir de notre pays, et recevant parfois une subvention, quand le village desservi n'offre pas une rémunération suffisante.

Erlault ne devait rester en charge que pendant un trimestre fort écourté, du 10 octobre au 25 décembre, et pendant ces quelques semaines, l'historien Du Boulay n'a rien de saillant à nous raconter. Notre curiosité aura mauvaise grâce à s'en plaindre. Les beaux jours de l'Université sont passés, et en parcourant les annales des rectorats voisins, on ne trouve que misérables querelles de préséance ou folies d'écoliers. Pour être ridicules, elles ne laissent pas que de tourner parfois au tragique. Quand les archers du prévôt ont été rossés trop fortement, il n'est pas rare de voir quelque étudiant pendu. L'Université intervient, se targue de ses privilèges et demande une réparation solennelle. Comme justice est faite, l'autorité civile se montre aussi humble que les réclamations sont arrogantes, et finalement, le cadavre du délinquant est rendu à ses compagnons qui se consolent en lui faisant de bruyantes funérailles.

D'autres querelles ne sortent pas du cercle des graves docteurs qui semblent bien échauffés pour quelques subtilités théologiques. Il ne faut pas sourire de ces puérités, car elles annoncent la Réforme, et avec elle, la plus épou-

1. *Hist. de l'Université*, t. III, p. 389.

vantable des guerres civiles. Comme toutes les vieilles institutions, l'Université se montre d'ordinaire ennemie des nouveautés et fidèle gardienne de l'antique foi du royaume. Tout livre qui paraît lui est suspect. Sous le rectorat d'Erlault, un nouveau bréviaire provoque les foudres du procureur de l'Université, Arnoult Monart<sup>1</sup>.

En quittant le rectorat, Erlault restait prieur de la Sorbonne, ayant été nommé pour un an la veille de l'Annonciation<sup>2</sup>.

Plusieurs fois dans l'année, à des dates fixes, aux vigiles des grandes fêtes, le prieur présidait l'assemblée des membres de la Sorbonne. Il nous reste de ces réunions de curieux et intéressants procès-verbaux. Malheureusement, par une fatalité bien connue des chercheurs, il y a une lacune de 1485 à 1540; et par suite, nous n'avons rien des réunions présidées par Erlault en 1538-1539.

L'année suivante 1540, il passait avec succès ses examens de licence en théologie et était classé le quatrième sur trente et un. Le premier de la liste, Pierre Duval, sortait du collège de Navarre et devint évêque de Sées, dès 1545. Théologien de mérite, fort estimé du cardinal de Lorraine, nous le retrouverons à côté d'Erlault, parmi les plus savants défenseurs de la foi catholique. Le second, un prémontré, frère Pierre de Lyonnes avait, par un privilège spécial aux religieux, étudié la théologie dans son couvent. Le troisième, Jean Pelletier, sortait de Navarre. C'est lui sans doute que nous avons vu concourir, comme intrant de France, à l'élection d'Erlault. Celui-ci était le quatrième de la liste mais le premier de la Sorbonne, suivi d'un autre sorboniste, son compatriote, Antoine de Monchy<sup>3</sup>.

1. Du Boulay, *Historia Universitatis*, t. VI, p. 978.

2. Seuls les membres de la Sorbonne qualifiés *magistri* et *socii* concouraient à l'élection du prieur. — *Registrum priorum Sorbonæ*, fol. 4-5. Bibl. nat. lat. 15441.

3. Antoine de Monchy était né à Ressons-sur-Matz, diocèse de Beauvais, en 1491. Suivant la mode de l'époque, il latinisa son nom et rendit célèbre celui de Demochares. Digne émule d'Erlault il fut comme

En consultant cette liste<sup>1</sup> et toutes celles conservées dans le même manuscrit, il faut remarquer le soin avec lequel on a indiqué, en face de chaque nom, si le licencié sort de Navarre ou de Sorbonne. Il n'y a d'exception que pour les religieux et on sait pour quel motif. Ainsi, pour Erlault et de Monchy, la brève mention *Sorb. prior.* ne signifie pas seulement qu'ils furent prieurs de Sorbonne, mais qu'ils en avaient suivi les cours. Autrement, on n'eût pas manqué de l'indiquer, comme pour un de leurs compatriotes, reçu licencié peu d'années auparavant, le premier de sa promotion :

FRANCISCUS GUILLEBON, NAV. PRIOR. SORB.

Antoine Erlault avait donc fait ses études de théologie à la Sorbonne. Les rares biographes de l'évêque de Chalon le laissaient deviner, mais je ne suis pas fâché d'avoir pu apporter une preuve positive tirée d'un document qui le place à un rang aussi honorable. J'ignore à quelle époque il prit le grade de docteur, mais dès les premières pages du registre des prieurs de Sorbonne, commencé en 1540, nous allons retrouver Erlault investi, par la confiance de ses collègues, des charges les plus délicates.

Dans les procès-verbaux de la docte assemblée, les questions d'administration, de discipline et d'intérêt occupent le premier rang. Sans doute dans ces réunions tenues aux vigiles des grandes fêtes, on prescrit toujours pour la cérémonie du lendemain toute la pompe convenable et mention en est faite en tête du procès-verbal, mais on sent que ce n'est là qu'une clause de style. La grosse affaire longuement discutée, reste l'administration des biens, les rapports des procureurs, l'apurement des comptes, la suite

lui recteur de l'Université et l'un des plus ardents champions de l'orthodoxie. Il mourut à Paris en 1574.

1. Licentia anni 1540 : 1° M. Petrus Duval, Nav. factus episcopus Sagiensis; 2° F. Petrus de Lyones prémontré; 3° M. Jean Pelletier decimus magnus, magister regiæ Navarræ; 4° M. Antonius Harlaut, Sorb. prior; 5° M. Antonius de Monchy, Sorb. prior.

(*Bibl. nat. f. lat. 15440.*)

à donner aux procès. Erlault est désigné pour suivre celui engagé contre les Chartreux, et quand l'issue ne répond pas aux espérances de ses collègues, il les dissuade d'interjeter appel<sup>1</sup>. Cette humeur paisible, qui semble le trait dominant de son caractère, n'exclut ni la fermeté ni l'intelligence des affaires ; aussi le retrouvons-nous plusieurs fois chargé d'écouter les réclamations des intendants et de vérifier leur gestion<sup>2</sup>. La Sorbonne a de nombreux biens-fonds dans un rayon plus ou moins éloigné de Paris. Entre tous, le domaine de Solers (canton de Tournan, Seine-et-Marne), semble d'une administration particulièrement difficile. Ailleurs il y a des vendanges qui nécessitent l'acquisition d'un matériel considérable, et il est assez plaisant de voir ces savants docteurs délibérer longuement sur des questions auxquelles leurs études doivent les avoir médiocrement préparés. A Paris, les locations et sous-locations consenties soit à des membres de la Sorbonne, soit à des étrangers, soulèvent des difficultés à presque toutes les séances. C'est dans une affaire de ce genre que le nom d'Erlault apparaît pour la première fois<sup>3</sup>. Il s'agit de lui accorder la jouissance d'un certain *cubiculum quod domini Cenalis erat*. Robert Cénalis était alors évêque d'Avranches et, bien qu'il résidât dans son diocèse plus longuement que la plupart de ses contemporains, j'imagine que c'était là, de la part de l'ancien recteur, un prêt amical ou une sous-location en faveur d'un collègue destiné à marcher sur ses traces. Cénalis occupait sans doute cet appartement, quand la mort vint le frapper à Paris, en 1560, car en cette même année, Erlault demande à louer, à partir de la Saint-Jean, un appartement désigné encore par cette expression : *quod Cenalis erat*. Le bail, renouvelé en 1566, est porté de 100 à 120 livres et cette fois le nom de Cénalis disparaît ; l'appartement n'est plus désigné que par sa situation : *in vico*

1. *Regist. Prior. Sorb.*, 26 juillet 1545.

2. *Regist. Prior. Sorb.*, 24 janvier 1553.

3. Orthographié *Arlot*, 14 août 1542.

*sorbonico*. En 1573, nouvelle augmentation : le bail est renouvelé en faveur d'Erlault moyennant 130 livres. Le prix n'a rien d'excessif, car aussitôt la mort de l'évêque de Châlon, ce même appartement, qui porte maintenant son nom comme jadis celui de Cénalis, est repris pour 140 livres, par une veuve Cobelain. Il n'y a pas à s'étonner de voir une veuve succéder à l'évêque. Les veuves figurent fréquemment parmi les locataires de la Sorbonne ; d'ordinaire elles gardent la maison dont elles jouissaient avec leur mari, mais à la condition de ne pas se remarier<sup>1</sup>. On jugera sans doute comme moi que le *cubiculum* de l'évêque de Châlon n'était pas une simple chambre.

Quoiqu'il en soit, ces locations imposaient de singulières obligations. Je ne parle pas au point de vue fiscal, car dans la répartition de 200.000 livres payées par les Parisiens, en 1572, les répartiteurs se montrèrent si bons catholiques, que dans la rue de la Sorbonne, en face de l'édifice qui lui donnait son nom, ils ont inscrit : Néant<sup>2</sup>. En revanche les locataires de la docte maison étaient soumis à une sorte de discipline monastique. Venait-on à quitter Paris pendant plus de huit jours, il fallait remettre sa clé à un confrère sous peine d'amende d'un demi-sou d'or. Toute cession d'appartement à un ami devait être approuvée par la Compagnie, et le bénéficiaire ne pouvait être qu'un membre de la Société. Les procès-verbaux de la Sorbonne sont remplis d'observations sur ce sujet, et ces détails minutieux sont plus intéressants qu'ils ne paraissent. Quand Erlault sera évêque, nous connaissons ainsi ses absences, et par suite, quels séjours il a pu faire dans son diocèse.

Les questions de discipline ont ici un caractère particulièrement piquant. On y retrouve l'homme tel qu'il est partout, là où de loin on ne verrait volontiers que de

1. Voyez, le 4 juin 1557, la demande de la veuve de Maître Nicolas Bourgeois.

2. Man. fr. de la Bibl. nat. n° 11692, dont M. le baron de Ruble a tiré une étude fort intéressante.

graves docteurs. Le bibliothécaire se plaint qu'on ne range pas les livres, et même qu'on les laisse ouverts sur les tables; il devra à l'avenir signaler les noms des délinquants. Plus tard, on décide de placer des grilles en fer dans la bibliothèque (mars 1563), et même à cette date il est permis de se demander si la précaution vise exclusivement les turbulents du dehors. Un membre accuse ses voisins de faire de la musique à une heure importune et avec plusieurs instruments. L'empêche-t-on de travailler ou de dormir? Je penche volontiers pour la seconde alternative, quand je vois qu'il faut mettre à l'amende les paresseux qui sont en retard ou absents tout à fait aux offices célébrés en mémoire de Robert de Sorbon. De violentes querelles naissent parfois dans ce milieu, qu'on croirait volontiers si paisible, et elles viennent presque toujours de difficultés entre domestiques. Chacun prend parti pour ses gens, et un des maîtres s'oublie jusqu'à frapper publiquement un de ses collègues. Il est puni d'une amende et mis pendant un mois en interdit, *aula et mensa*.

L'administration de cette vénérable maison était d'autant plus difficile qu'elle renfermait des éléments bien différents.

Nous venons de voir que de vieux prélats et de savants docteurs, comme Cénalis, Erlault et bien d'autres, aimaient à revenir auprès du berceau de leur vocation intellectuelle et religieuse, pour y retrouver le calme nécessaire aux longues études et le charme du retour vers les jeunes années. Seuls, nous l'avons dit déjà, les maîtres et les sociétaires, *magistri et socii*, concouraient à l'élection du prieur; mais au-dessous de ces vétérans, il y avait les hôtes, *hospites*, reçus après enquête, ceux-ci à la table seulement, ceux-là logés dans la maison. L'enquête qui précédait leur admission ne portait pas moins sur la conduite que sur l'instruction des candidats. Deux maîtres en étaient chargés et ils présentaient leur rapport à la prochaine assemblée. On ne pouvait passer au rang de sociétaire sans avoir ter-



miné ses études de philosophie, obtenu des lettres patentes délivrées par le prieur, et payé comme droit d'admission quatre sous d'or. Par contre, les nouveaux venus pouvaient être appelés presque aussitôt aux charges les plus importantes. Ainsi Nicolas Cousin est admis à l'hospitalité le 17 mai 1552, sur le rapport favorable d'Erlault, et moins de deux ans après il est élu prieur sans avoir encore achevé ses études, puisqu'en 1556 il reçoit une bourse à condition de conquérir dans un délai de deux ans le grade de docteur, *lauream doctoralem*. Cette charge de prieur n'était pas une sinécure destinée à couronner une brillante carrière, mais un lourd fardeau imposé à de jeunes et robustes épaules. A ces nombreuses attributions, le prieur joignait encore le devoir de surveiller tout particulièrement l'éducation et l'instruction des jeunes écoliers, *pueri*. Il avait les clés de la maison, ouverte de cinq heures du matin à neuf heures du soir, et, détail caractéristique, quand il faut faire choix d'un portier on ne s'enquiert pas moins de la solidité de ses bras que de l'intégrité de son caractère. Aussi un des successeurs d'Erlault, en quittant cette charge de prieur, a-t-il traduit son impression dans ces vers, qui ont au moins le mérite de la clarté :

Perfacile est (aiunt) pondus gestare Prioris  
Sorbonici, et tautæ munia ferre domus.  
Hæc ego dum gessi, magno me pondere pressum  
Sensi, nec rursus tale subire juvat.  
Qui mihi non credit, faciat si quando periculum,  
Mox fuerit dictis credulus ille meis<sup>1</sup>.

Une charge, sinon plus lourde, à tout le moins plus délicate, attendait Erlault. En 1554, il devenait le confesseur de Catherine de Médicis, en remplacement de Jean Hennuyer, aux appointements de 500 livres par an. L'aumônier avait le même traitement, le prédicateur 300 et le chapelain 120<sup>2</sup>.

1. Gilbert Chèze, 1571.

2. *État des officiers civils et militaires, depuis Henri II jusqu'à Louis XIV*. Bibl. nat., man. franc., n° 7854.

Je ne prétends pas, à l'encontre des panégyristes d'Erlault, qu'il n'a jamais prêché devant la cour ; mais il n'eut jamais le titre de prédicateur, pas plus que celui d'aumônier de la reine qu'on lui donne parfois. Son nom ne paraît pas davantage dans un précieux compte manuscrit des recettes et dépenses de Catherine pour les années 1557-1558. Si le grand aumônier Bertrand Salviati, évêque de Saint-Papoul, y figure, il ne s'agit pas de lui payer son traitement, mais de lui rendre le montant des aumônes qu'il a distribuées au nom de la reine.

Auprès d'une pareille princesse, l'influence du confesseur ne pouvait être prépondérante. Cependant, pour cette âme d'italienne, qui sait s'il n'y avait pas besoin de recourir à lui, entre deux séances chez l'astrologue ? Après avoir consulté le diable, n'était-il pas d'une bonne politique de se mettre en règle avec Dieu ? Le confesseur ne figure dans aucune des lettres de Catherine, recueillies par le comte de la Ferrière ; mais il ne devait pas être oublié dans la distribution des évêchés. En dépit d'une naissance obscure, le docteur en théologie, qui avait été successivement prieur de la Sorbonne et recteur de l'Université, avait des titres suffisants auprès d'une souveraine qui aimait à s'entourer de savants et d'érudits. Aussi quand le siège de Chalon devint vacant, en dépit de l'Hospital qui le convoitait pour son frère, la reine le donna à son confesseur.

Rien dans sa vie passée ne le préparait à l'administration d'un diocèse ; mais avant de voir comment le docteur en Sorbonne allait s'acquitter de cette lourde charge, il faut connaître la situation de ce diocèse, quels désordres la Réforme y avait produits, quels regrets laissait le dernier évêque, quelles espérances devait éveiller son successeur.

Le prédécesseur d'Erlault, Louis Guillart, avait froissé également le clergé et les laïques. Déjà évêque de Chartres avant d'être nommé au siège de Chalon, quand les échevins de sa nouvelle ville épiscopale étaient venus le saluer afin de s'informer de la date de son entrée solennelle, il

avait refusé de les recevoir, et, en réponse aux honneurs qu'ils voulaient lui rendre, les avaient assignés devant le parlement de Dijon, pour y régler un procès depuis longtemps engagé entre la ville et les évêques. Après un pareil début, Louis Guillart dût se contenter de prendre possession de son siège sans aucune cérémonie. Peut-être sa parcimonie en fut-elle satisfaite. On peut le supposer, car il fut le premier évêque de Bourgogne qui osa amodier les revenus de son siège, les spirituels aussi bien que les temporels<sup>1</sup>.

Aussi quand il quitta volontairement son siège, en février 1560, son successeur ne pouvait être que favorablement accueilli. Erlault arrivait précédé d'une réputation d'orateur éloquent et de savant théologien, dans un diocèse qui en avait grand besoin pour se défendre contre l'hérésie.

Dès la mort d'Henri II, le pasteur François Guilleteau était accouru à Châlon, mandé par les échevins de la ville. Le duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, leur avait adressé les plus vifs reproches; mais le mal était fait, la municipalité acquise aux idées nouvelles et les huguenots assurés d'obtenir bientôt pour un des leurs la place de maire. Aussi, quand le roi obligé de s'adresser aux villes, demandait des subsides pour dégager son domaine, les échevins de Châlon proposaient de vendre les deux tiers des biens ecclésiastiques et au besoin les reliquaires des églises.

Justement effrayés, les chanoines de Saint-Vincent

1. Voir page 319 de l'*Histoire civile et ecclésiastique ancienne et moderne de la ville et cité de Châlon-sur-Saône*... par Claude Perry, de la Compagnie de Jésus, in-folio, Châlon, 1659. Consultez également : 1° *De l'origine des Bourgongnons et antiquités des états de Bourgogne*, par Pierre de Saint-Julien, doyen de Châlon, Paris, 1581; 2° *L'illustre Orbandale ou histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Châlon-sur-Saône*, par Léonard Bertaut, 2 vol. in-4°, Châlon, 1662. Malgré la grande réputation de ce dernier ouvrage, nous suivrons de préférence celui de Perry, écrit d'une façon plus simple et rédigé pour l'époque qui nous occupe, d'après le journal d'un contemporain, André Cler, bailli de l'évêché.

voulaient tenir fermée, pendant la nuit, la porte du grand cloître ; mais ceux qui aspiraient à les piller, les accusaient de se préparer ainsi à la guerre civile. Il ne fallut rien moins que l'énergique intervention de Tavannes, lieutenant du roi en Bourgogne, pour autoriser ces simples mesures de précaution.

Dans une conjoncture aussi grave, la place du nouvel évêque était au milieu de son troupeau. Antoine Erlault mit en effet tant de promptitude à prendre possession de son siège, que les habitants ignoraient encore sa nomination. Mais cette formalité remplie par procureur, il fut moins pressé de s'acquitter de ses nouvelles fonctions. Vainement, par lettres patentes du 1<sup>er</sup> mai 1557, le roi avait « commandé à tous archevêques, évêques, abbez, prieurs et curez, ayans charge d'âmes, de se retirer en leurs bénéfices pour vacquer à leur charge, sous peine de la saisie du revenu temporel desdits bénéfices<sup>1</sup> » ; l'habitude maintenait la plupart des prélats à la cour, autant pour leur agrément que pour conserver un crédit, dont, il faut le reconnaître, leurs diocèses profitaient.

Plus que tout autre, Erlault trouvait dans sa charge de confesseur de la reine une excuse ou un prétexte. Ses habitudes et ses goûts ne le retenaient pas moins à Paris auprès de sa chère Sorbonne. Enfin, les troubles religieux qui rendaient sa présence si nécessaire dans son diocèse, allaient y opposer des obstacles bien souvent insurmontables.

Le premier vint de la cour. Le nouvel évêque de Chalon était à peine nommé, que le roi le mandait à Poissy, ainsi que tous les prélats du royaume. Il y invitait également, par sa lettre du 25 juillet 1561, « tous ceux de ses subjects qui ont quelque remontrance à présenter, de quelque estat, qualité et condition qu'ils soyent, promettant toute seureté et liberté<sup>2</sup> ».

1. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 90.

2. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 41.

Le colloque de Poissy doit tenir la première place dans le tableau des événements de la Réforme, et les historiens l'ont toujours négligé par une sorte de parti pris. L'écrivain qui fait cette judicieuse remarque, le baron de Ruble, vient de combler cette lacune en publiant le curieux procès-verbal de cette assemblée<sup>1</sup>. Cette pièce emprunte pour nous un intérêt tout particulier au nom de son auteur, Claude Despençe. Si ce théologien, un des plus célèbres de son temps, est né à Châlons-sur-Marne, il était chanoine de Beauvais. Aussi nous pardonnera-t-on de donner quelques détails sur ce colloque de Poissy jusqu'ici peu connu, où Erlault jouera un rôle décisif et où nous aurons pour guide un chanoine de Beauvais<sup>2</sup>.

L'idée d'un concile national n'était pas nouvelle et la cour de Rome s'y était toujours montrée hostile. Mais les lenteurs et les interruptions du concile de Trente donnaient de nouveau crédit aux partisans d'une conférence entre catholiques et réformés français. Quelle assemblée serait aussi sensible aux malheurs du royaume, plus capable et plus pressée d'y porter remède? Ne pourrait-on rédiger en commun une profession de foi contenant les articles acceptés par tous et que le roi imposerait à tous les partis, en attendant la décision du concile? Tous les droits du Saint-Père formellement réservés, on obtiendrait une trêve dont le besoin était impérieux.

Qui sait, si, soumise plus tard aux décisions du concile, une transaction qui aurait le mérite d'avoir rendu au royaume de France une paix même momentanée, ne s'imposerait pas à l'acceptation de tous les Pères, comme une œuvre de sagesse consacrée par l'expérience? Ces idées étaient celles de Catherine et de tous ceux qui devaient former le parti des *politiques*, gens de foi médiocre, tout fiers de faire passer les intérêts de l'État avant les suscepti-

1. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, t. XVI.

2. Abbé Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 224.

bilités de la conscience. Mais celle-ci se venge et inflige aux politiques le seul châtement qui leur soit sensible, l'insuccès.

La reine se trompait, du moins elle était de bonne foi. On ne peut en douter, en voyant dans ses lettres avec quelle insistance elle revient sur les idées de conciliation. Si elle ne pouvait comprendre l'inflexibilité doctrinale dont l'église catholique ne saurait se départir, elle aurait dû savoir qu'il n'y a pas de modération à attendre de nouveaux convertis. Surtout, comment oublier l'exemple de Charles-Quint et se flatter de réussir en France, quand le tout puissant empereur n'avait pu imposer son Intérim à l'Allemagne?

Les réformés avaient tout à gagner à une réunion qui leur offrait une tribune retentissante et allait les mettre sur le même pied que les prélats catholiques. Avec des adversaires qu'ils traitaient journellement d'ignorants, leurs ministres si fiers de leur érudition ne pouvaient manquer de triompher. Leurs chefs politiques, Condé, le roi de Navarre, devenus soudain, par la mort de François II, les confidents de la reine, tenaient à flatter ses projets pour conserver sa sympathie et en faire profiter leur cause.

Tout autre était l'impression des prélats catholiques et particulièrement de la vieille Sorbonne, la forteresse de l'orthodoxie, et c'est son opinion qui nous intéresse tout particulièrement : « Docteurs et prélatz semonz à ceste assemblée pareillement refusèrent d'y aller, par quoy, tant à eux qu'aux prélatz, fut faict injunction par l'auctorité du roy qu'ilz eussent à s'y trouver, sous peine d'estre déclarez rebelles à S. M. et punis corporelement, et la doctrine et religion catholique tenue suspecte. Desquelles injunction et menaces cuydèrent perdre patience lesditz prélatz et docteurs de la Faculté de Paris, lesquelz, sans l'advis du cardinal de Lorraine, n'eussent obéy en ce aux gouverneurs, encores que la mort leur en feust advenue<sup>1</sup>. »

1. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 157.

Sauf le martyr dont il est toujours téméraire de se porter garant, le curé Claude Haton exprime fort bien le sentiment du clergé catholique, et tel devait être celui d'Antoine Erlault. Il n'avait pas, comme le cardinal de Lorraine, les illusions que donne toujours la perspective de jouer un grand rôle. Il ne pouvait se flatter de convaincre les réformés par son éloquence et de leur faire confesser publiquement leurs erreurs. Surtout ignorant les intrigues des princes lorrains, il ne savait pas qu'on espérait amener à Poissy, à côté des réformés français, les protestants d'Allemagne, mettre aux prises ces frères ennemis et de la confusion de leurs doctrines tirer la preuve de leurs erreurs. Erlault et ses collègues ne soupçonnaient rien de manœuvres qui, pour réussir, devaient rester secrètes. Ils avaient cédé et à regret devant l'ascendant irrésistible du cardinal; ils n'arrivaient à Poissy qu'à contre-cœur et bon nombre firent défaut. Au lieu des cent treize prélats pour lesquels la cour avait préparé des logements, il ne vint que six cardinaux, trois archevêques et trente-sept évêques, soit quarante-six en tout. Leur conscience était inquiète et leur dignité humiliée d'avoir à se commettre avec des hérétiques. Tout ce que le vieux cardinal de Tournon, leur doyen, put obtenir de la reine, fut de reléguer les réformés à un bout de la salle, hors des banquettes réservées aux prélats et dressées à leurs frais. En même temps les États réunis à Pontoise se montraient singulièrement prodigues de leurs biens. La royauté, aussi pauvre d'argent que de scrupules, n'allait-elle pas peser tour à tour sur leur conscience et sur leur bourse, et faire payer à celle-ci les scrupules de celle-là.

Le lieu de la réunion était bien choisi. Poissy n'est pas loin de Saint-Germain où le roi résidait d'ordinaire, et la petite ville est heureusement située entre les prairies qui bordent la Seine et les bois qui couronnent les hauteurs. Le couvent des religieuses nobles de saint Dominique réunissait tous les avantages désirables. Assez isolé de la

ville pour mettre tant d'illustres personnages à l'abri des regards indiscrets, il leur offrait une belle église pour faire leurs dévotions et un vaste réfectoire facile à transformer en salle de conférence. Les religieuses élevèrent quelques difficultés avant de laisser violer leur clôture, mais un cardinal leva leurs scrupules, en invoquant l'autorité, non du pape mais du roi.

Dès le 26 juillet, presque tous les prélats étaient arrivés. On n'attendait plus que le cardinal de Lorraine qui venait de conduire sa nièce, Marie Stuart, à Calais. Sans attendre qu'elle fut embarquée, il était revenu aussitôt; mais tombé malade en chemin, il dut se faire porter en litière et n'arriva à Poissy que le 29. Si par son âge, le cardinal de Tournon était le doyen de l'assemblée, le cardinal de Lorraine s'imposait comme le chef incontesté.

Pour éviter toute difficulté de préséance entre les prélats, il fut décidé de suivre l'ordre d'ancienneté, sauf pour l'évêque de Chartres qui, étant dans son diocèse, obtint le premier rang. C'est ainsi que celui de Châlon figure le 34<sup>e</sup> sur la liste des 37 évêques cités par Despençe.

Parmi eux, nous retrouvons le prédécesseur d'Erlault dans la charge de confesseur de la reine, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, et Pierre Duval, le premier de sa promotion à la licence, depuis longtemps évêque de Séez. En songeant à ces prélats nourris dans les fortes et sévères traditions de la Sorbonne, on sourit de la confession que le pamphlétaire protestant place dans la bouche des évêques :

L'on ne nous a instruits qu'à braver et danser,  
Courtiser, mugueter, banqueter et chasser,  
Et à faire assez mal par fois les chattemittes<sup>1</sup>.

Dans le camp opposé, inclinant vers les idées nouvelles, nous devons citer l'évêque de Valence, Jean de Montluc, frère du célèbre capitaine, l'évêque d'Uzès, et surtout celui

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 516.



de Beauvais, le cardinal de Châtillon, dont l'orthodoxie était aussi douteuse que les mœurs. Il avait amené comme théologien son grand vicaire, Louis Bouteiller. Les protestants n'avaient pas encore paru, l'assemblée était à peine constituée et la salle prête à la recevoir, que le roi arrive à Poissy le 31 juillet, dîne dans une petite salle du couvent et préside la séance. Il avait à sa droite le duc d'Orléans, son frère, et le roi de Navarre ; à sa gauche, sa mère et sa sœur Marguerite ; à l'entour, une suite nombreuse de belles dames et de grands seigneurs. On y remarquait le connétable, le prince de Condé, le duc de Guise et les principaux ambassadeurs. Celui d'Espagne, Chantonay, frère du cardinal de Granvelle, annonçait aussitôt à la duchesse de Parme ce qui venait de se passer et qu'on avait eu peine à entendre le roi<sup>1</sup>. Charles IX avait onze ans. En revanche, les paroles placées dans sa bouche, étaient d'une netteté rare :

« J'ay délibéré que vous ne bougiez de ce lieu, jusques à ce que vous ayez donné si bon ordre, que mes subjects puissent désormais vivre en paix et union les uns avec les autres<sup>2</sup> ». L'Hospital ne fit que développer dans un appel à la concorde les sentiments bien connus de la reine ; mais quand le cardinal de Tournon lui demanda un plan de réformes à soumettre aux délibérations de l'assemblée, le chancelier ne voulut pas même donner copie de son discours.

J'emprunte ce détail aux *Mémoires de Condé*, car Despençe, dans son procès-verbal, ne mentionne ni le refus du chancelier ni la demande du cardinal. Cependant, lui-même nous raconte, à la date du 4 août, que le cardinal d'Armagnac, député auprès de la Cour, ne put obtenir copie du discours de l'Hospital.

En même temps, la reine laisse à une commission de prélats et de docteurs la responsabilité de rédiger le programme des questions à débattre devant l'assemblée ; et

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 224, note.

2. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 491.

encore, ce qui passionne le plus les esprits, l'usage des langues vulgaires, la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, tout cela est rigoureusement écarté.

Cette réserve est digne de remarque. Personnellement, Catherine pouvait faire aussi bon marché du dogme que de la discipline catholique ; vis-à-vis de l'étranger, elle tenait à paraître catholique fidèle. Il fallait conserver à son fils le bénéfice de roi Très Chrétien et ne pas faire le jeu du roi d'Espagne. Sa correspondance est curieuse sur ce point. Avec le duc de Savoie comme avec ses ambassadeurs, l'évêque de Limoges accrédité auprès du roi d'Espagne et l'évêque de Rennes auprès de l'Empereur, elle fait montre de la plus sévère orthodoxie. Sa lettre au roi d'Espagne, son gendre, est un chef-d'œuvre de finesse féminine. Elle a si peu songé à réunir un concile national, qu'elle s'en défend sans le dire. Si les évêques ont dû se réunir à Poissy, ce n'est que pour choisir leurs délégués au concile ; mais quand le roi les a vus ainsi assemblés, il leur a signifié qu'il ne les laisserait pas partir avant d'avoir réglé « le chause de quoi sont venue le trouble en set royaume, de fason que se sougès puisse vire en quelque heunion entr'euls, en n'atendent la fin deu consile général, et néanmoyns entend et veolt que tout souit avisé soubz le autorité et puisanse de nostre Saynt-Père<sup>1</sup>. » La reine sait que sa condescendance envers les protestants la rend suspecte ; elle se sent épiée par l'ambassadeur d'Espagne Chantonay, accusée de négocier secrètement avec le pape pour obtenir la communion sous les deux espèces, les prières en français et le mariage des prêtres. Aussi comme elle supplie humblement son gendre de n'ajouter aucune foi au rapport qu'on lui fera sur elle. Mais qu'il s'agisse des affaires intérieures de royaume, la même femme reprend le langage d'une souveraine. Le duc d'Albe s'est permis de lui adresser des observations au sujet des biens du clergé, sur lesquels on l'accuse de vouloir mettre la main. Peut-être les prélats français ont-ils pris

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 221.

les agents espagnols pour confidents de leurs inquiétudes. La reine irritée « trouve estrange qu'on se mesle si avant de noz affayres<sup>1</sup>. » Et de fait, pendant les premières réunions de l'assemblée à Poissy, quand les membres du clergé inquiets veulent parler de la subvention réclamée par le roi, on leur répond de s'occuper d'abord de la réforme religieuse. Elle portait sur 42 articles<sup>2</sup> et ce simple exposé éclaira d'un triste jour l'état du clergé à cette époque.

Avant même d'aborder la discussion, l'assemblée se montrait divisée. Voulant commencer pieusement ses travaux, elle avait décidé d'assister à une messe dite par le cardinal d'Armagnac. Le dimanche 3 août, cardinaux, évêques et docteurs communierent de sa main, mais pas tous. Trois prélats, le cardinal de Châtillon, les évêques de Valence et d'Uzès, et trois docteurs en théologie, parmi lesquels Bouteiller, grand vicaire de Beauvais, assistèrent à un office célébré par l'évêque d'Uzès et communierent sous les deux espèces. Ils allaient former dans l'assemblée, dans les rangs même des catholiques, une minorité suspecte.

Aussi le dissentiment éclate dès le premier article en discussion, relatif aux évêques. Sans doute tout le monde est d'accord pour leur recommander de résider dans leur diocèse et de ne pas abandonner à trois vicaires généraux les ordinations, la prédication et les visites pastorales. Les prélats qui ont passé leur vie à la cour ne sont pas les moins empressés à s'accuser « de ce qu'ils n'avoient repeu leurs troupeaux. » Les ordinations devront être gratuites et le catéchisme enseigné en français. Mais Bouteiller et Gibou soulevèrent des orages en affirmant que les évêques, égaux aux prêtres de par l'institution divine, ne leur sont supérieurs que suivant les institutions humaines. Ces catholiques douteux parlent déjà comme des presbytériens.

1. *Catherine à M. de Limoges*, t. I, p. 222.

2. Ils figurent dans les *Mémoires de Condé*, en latin, t. I, p. 48, et, en français, t. II, p. 507. Despenca les reproduit également.

Despence réfute leur doctrine et termine en rappelant que dans la primitive église les évêques prêchaient, jusqu'au jour où ayant négligé ce devoir, les ordres mendiants, dominicains et franciscains prirent la place qu'ils avaient laissée vide dans leur cathédrale. D'autres aussi devaient s'emparer de la chaire déserte, et c'est ainsi que la réforme a pénétré dans le sanctuaire.

Nous ne continuerons pas l'examen de ces questions purement ecclésiastiques. Les princes de Condé et de la Roche-sur-Yon ne dédaignaient pas ces séances, mais je doute qu'elles intéressent nos contemporains; l'intérêt va devenir plus vif avec l'entrée en scène des réformés.

Ils arrivèrent à Saint-Germain le 24 août en même temps que la reine de Navarre et le duc de Guise. Ce dernier, qui assistait à la première séance présidée par le roi le 31 juillet, était allé rejoindre sa nièce à Calais; et après avoir vu, le 15 août, l'infortunée reine s'embarquer pour l'Écosse, il s'était empressé de revenir. Le 23, il dînait à Poissy chez son frère le cardinal de Lorraine et le soir même allait coucher à Saint-Germain, après avoir fait sa révérence au roi.

Le dimanche 24 août, eut lieu la comédie de la réconciliation entre Guise et Condé sous les auspices de la reine Catherine. Il avait fallu se hâter, car Jeanne d'Albret arrivait le soir même, et cette princesse ardente et implacable n'était pas pour aider à un rapprochement. Saint-Germain était en fête. On avait demandé à Calvin de venir; mais ce pape des huguenots, comme l'appelle Claude Haton, s'était prudemment excusé sur le refus de la Seigneurie de Genève qui tenait à le garder. Comme dédommagement il avait envoyé son ancien confrère du diocèse de Noyon, l'ex-prieur de Villeselve, devenu son premier lieutenant, Théodore de Bèze. Une vingtaine de ministres l'accompagnaient, entre autres Pierre Martyr et Malo anciens cordeliers, Des Rosiers, de Spina, Malorat ancien moine augustin qui fut exécuté à Rouen l'année suivante. Despence et les *Mémoires de Condé*

ne sont pas toujours d'accord sur les noms, mais parmi les députés des provinces, nous signalerons pour la Picardie, Barbençon, seigneur de Cany. « Estant arrivez à la court, ilz y furent mieux accueillis que n'eust esté le pape de Rome, s'il y fust venu<sup>1</sup> ». De Bèze reçoit les embrassements de Navarre, de Condé et du cardinal de Châtillon; le naïf cardinal de Bourbon lui tend la main; le cardinal de Lorraine lui-même, après l'avoir entendu prêcher chez le roi de Navarre, ne trouve à lui reprocher que quelques mots hasardés et ne doute pas que l'entente se fasse après leur prochain entretien.

Restait à obtenir l'assentiment des évêques. Conférer avec ceux qui niaient les principes fondamentaux de la religion leur semblait la dernière des inconvenances, et ils ne parlaient de rien moins que d'excommunier quiconque entretrait en pourparlers avec eux. Malgré tout son crédit, le cardinal de Lorraine dut promettre, de la part des calvinistes, la reconnaissance des vérités essentielles du christianisme.

De leur côté, les réformés ne voulaient pas considérer les évêques comme des juges, mais des égaux, avec lesquels ils discuteraient librement, sous la présidence du roi, sans reconnaître d'autre autorité que celle de l'Écriture. La prétention était juste, mais aboutissait à enlever d'avance toute autorité à la réunion.

Les nouvelles des provinces étaient mauvaises et ne contribuaient pas à calmer les esprits. A Bourges, les huguenots avaient chassé les chanoines, coupé les cordes des cloches et commis bien d'autres excès. A Montpellier, l'évêque était en fuite, après avoir vu massacrer plusieurs de ses serviteurs. Aussi, quand le 1<sup>er</sup> septembre, le roi demandait au clergé une large contribution, on lui répondait de mettre d'abord

1. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 155. Il ne faut pas croire que ce soit là le propos d'un catholique passionné; voyez la lettre de Théodore de Bèze à Calvin, citée par le duc d'Aumale dans l'*Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 344.

fin à de pareils désordres. Comme toujours le cardinal de Lorraine était chargé de cette mission, sans faire connaître les noms des deux prélats qui avaient porté plainte. « Toute discrétion est inutile, répliqua le cardinal, *Duodecim sumus, sed unus ex nobis diabolus est* » ; et il désignait l'évêque de Valence, confident de la reine.

Des désordres allaient se produire à Poissy même. Le 5 septembre, le feu prenait au couvent des dominicaines et les protestants en étaient accusés. Pour empêcher tout colloque avec eux, une dernière tentative fut faite, le 8 septembre, par la Faculté de théologie de Paris, qui vint supplier le roi et la reine de n'y pas assister « de peur d'être scandalisés par le langage des réformés ».

Un tel argument n'était pas pour arrêter Catherine, et la conférence eut lieu le lendemain 9 septembre. Une estampe de l'époque, d'origine protestante<sup>1</sup>, nous a conservé la physionomie de cette scène. Au bout de la salle, sous un dais de tapisserie, le roi, la reine, les princes, les princesses, les cardinaux ; sur les trois autres côtés, les prélats assis sur des banquettes ; au milieu, les notaires, qui, autour d'une table, rédigent le procès-verbal ; enfin, au bout de la salle et en dehors des barrières, les ministres des réformés debout, face au roi. Ils arrivaient conduits par un gentilhomme normand, M. de Monneville, qui s'était constitué leur guide. C'est lui qui demanda pour eux la permission de parler, et après l'avoir obtenue, Théodore de Bèze commença son discours. Il venait de faire sa prière en commun avec ses confrères, tous à genoux. Il se releva pour parler et commença avec une grande modération, mais quand il en vint à traiter de l'Eucharistie : « Il y a, dit-il, autant de distance du pain et du vin au corps de Notre-Seigneur et à son sang, comme il y a du plus haut du ciel à la terre. »

1. Voir à la Bibl. nat., cabinet des estampes, Ed. 9., la gravure de Tortorel et Périssin, reproduite dans l'*Histoire de France*, de Bordier et Charton, t. II, p. 61.

Ces paroles provoquèrent une tempête, et, d'après Despençe, il fut sifflé par presque tous les gens de bien.

Le président, le cardinal de Tournon, n'avait plus qu'à protester; le scandale était manifeste. Que de Bèze, un moment interdit, ait retrouvé ou non le fil de ses idées et terminé sa harangue telle qu'il l'avait préparée, catholiques et protestants diffèrent sur ce point, et le fait importe peu. De Bèze avait eu tort de remplacer le raisonnement par la violence, et il est d'autant moins excusable que son discours était écrit. Primitivement, il contenait une expression plus outrageante encore : « Le corps de Jésus-Christ n'est pas plus présent dans la Cène que dans la boue. » Il ne sert à rien d'insulter ses adversaires et Catherine elle-même déclare « la comparaison si absurde et tant offensive des oreilles de l'assistance, que peu s'en fallut que je ne luy imposasse silence<sup>1</sup>. »

Il n'y avait rien à espérer d'une discussion qui commençait ainsi. Cependant, pour laisser aux esprits le temps de se calmer, on remit à huit jours la réponse des catholiques, et le cardinal de Lorraine en fut chargé. Toutefois il fit mine de se faire prier et proposa l'évêque de Séz. Peut-être, en sa qualité de proviseur de la maison de Sorbonne<sup>2</sup>, avait-il eu l'occasion d'apprécier les connaissances théologiques de l'ancien émule d'Erlault, Pierre Duval. En tous cas, le cardinal ne se borna pas à réclamer le concours de ses collègues dans l'épiscopat et les lumières des théologiens. Pour donner plus d'autorité à sa parole, il demanda aux docteurs de lui remettre, signée de leur main, la rédaction des quatre articles qu'il devait traiter dans son discours touchant l'autorité de l'Église, sa représentation par le Concile, l'autorité des Écritures et la présence réelle dans l'Eucharistie. Encore fut-il formellement spécifié que ces

1. Lettre de Catherine à l'évêque de Rennes, t. I, p. 608.

2. Le 17 mars 1556, le cardinal de Lorraine avait succédé dans cette charge à son oncle maternel le cardinal de Bourbon, mort le 11 mars 1556. Bibl. nat., lat. 15441.

questions ne seraient pas soumises à l'autorité du roi, mais traitées devant lui, pour le confirmer dans sa foi.

C'est dans ces conditions que, le 16 septembre, le cardinal de Lorraine prononça son discours devant une assemblée plus nombreuse encore que celle du 9. « La foule était telle qu'on avait peine à se tourner ». La prieure des dominicaines et quelques-unes de ses religieuses y assistaient dans une galerie haute, derrière un treillis fait exprès pour elles ; d'autres, qui n'avaient pu trouver place, se contentèrent de regarder par les fenêtres.

Quand le cardinal eut achevé son discours, de Bèze demanda à répliquer ; mais la reine sentant peut-être l'inutilité, pour ne pas dire l'inconvénient de ces débats publics, répondit qu'on aviserait.

La réunion de Poissy allait changer de physionomie. Aux grandes séances qui lui donnaient l'apparence d'un concile national, succédèrent des discussions entre un petit nombre de catholiques et de réformés. Serait-il plus facile de s'entendre ? En tous cas, on désarmerait les préventions du pape dont le légat, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, arrivait en France, comme un surveillant incommode. Quoiqu'en dise la reine, il fut mal reçu ; le chancelier refusa de sceller ses pouvoirs, et les pages, devant les sentiments de leurs maîtres, ne lui épargnèrent aucune insulte. Le légat ne daigna pas s'en apercevoir, et à force de souplesse il eut bientôt regagné la confiance de la cour.

Le roi vint encore à Poissy, le 24 septembre, mais la reine assista seule à une réunion tenue dans la salle de la prieure. Les réformés n'étaient qu'une dizaine, et ils se firent attendre longtemps. Théodore de Bèze et Pierre Martyr ne parvenaient plus à s'entendre. Du côté des catholiques, le cardinal de Tournon avait abandonné la présidence et, suivant son exemple, beaucoup de ses collègues refusaient de paraître à des entretiens que leur conscience réprouvait.



La lutte se circonscrivait de plus en plus en un duel entre Théodore de Bèze et le cardinal de Lorraine, avec l'Eucharistie comme objet. Alors intervint un nouveau champion catholique, Diégo Laynez, général des Jésuites, que Despence qualifie de *théatin*. Son discours véhément, prononcé en italien, fit pleurer la reine (26 septembre). Si son émotion fut sincère, elle ne lui causa aucune illusion. L'entente n'avait fait aucun pas. Catherine mande alors à Saint-Germain cinq catholiques et autant de réformés. Par égard pour le cardinal de Lorraine, elle choisit l'évêque de Sées qui venait d'être son candidat et le théologien Despence attaché à sa maison<sup>1</sup>, et leur adjoint l'évêque de Valence, Salignac et Bouteiller, que nous avons vu se séparer de leurs collègues pour aller communier sous les deux espèces. En face des cinq ministres, de Bèze, Pierre Martyr, de Saint-Paul, Marlorat et de Spina, il était difficile de trouver des adversaires plus conciliants.

Aussi, après trois jours de controverse, le 2 octobre, le bruit se répand que la formule de transaction est enfin trouvée. Despence prend soin d'ajouter qu'avant de la soumettre à l'approbation des évêques, un des théologiens refusa de la signer. Il parle de lui, mais il est difficile de supposer qu'il fut le seul, car il n'est pas besoin d'être profond théologien pour reconnaître, sous une forme polie et respectueuse, la négation qui était le fond du débat<sup>2</sup>.

1. Dans la séance du 9 octobre, le cardinal déclare qu'il est son domestique. On sait le sens de ce mot dérivé du latin *domus*.

2. « Nous confessons que Jésus-Christ, dans la Sainte Cène nous présente, donne et exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération du Saint-Esprit, que nous mangeons sacramentellement et par foy ce propre corps, qui est mort pour nous, pour estre os de ses os et chair de sa chair, affin d'en estre vivifiés et rassasiés et percevoir tout ce qui est requis à nostre salut. Et, pour ce que la foy, appuyée sur la parole de Dieu, fait et rend présentes les choses promises et que par cette foy nous prenons très véritablement et de fait, *seu realiter et re ipsa*, le vray et naturel corps et sang de Nostre Seigneur Jésus-Christ, par la vertu du Saint-Esprit, en cet égard nous confessons la présence du corps et du sang d'iceluy en la Sainte Cène. »

En un mot, ce n'est plus la parole du prêtre, mais la foi des fidèles qui rend Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie.

Cependant, telle était la lassitude générale, et aussi la faiblesse de certains prélats, que plusieurs de ceux réunis à Poissy étaient prêts à tout accepter, le cardinal de Bourbon en tête. Si le futur roi de la Ligue n'est pas devenu huguenot ce jour-là, il le doit aux lumières de deux évêques que Catherine avait choisis successivement pour confesseurs : Jean Hennuyer et Antoine Erlault. L'assemblée ne crut pas pouvoir mieux faire que de s'en remettre à leurs lumières, et ces deux prélats, aidés de leurs anciens confrères Nicolas le Pelletier, grand maître de Navarre, et Antoine de Monchy, firent rejeter la formule hérétique.

Avec sa parfaite connaissance de l'époque, le baron de Ruble explique que les réformés couraient volontairement au-devant d'un échec, qui leur permit de se retirer avant l'arrivée en France des luthériens d'Allemagne. Ils commençaient à voir clair dans le jeu des princes lorrains, et ne voulaient pas se trouver divisés en face des catholiques. Ces considérations politiques ne sauraient diminuer le mérite des prélats qui surent maintenir leur frères dans l'orthodoxie.

La réunion de Poissy avait échoué misérablement<sup>1</sup>, trompant les espérances et les craintes qui avaient accueilli ses débuts. Elle n'avait pas dégénéré en concile et elle laissait catholiques et protestants plus divisés que jamais. Ces derniers y avaient gagné, avec une tribune momentanée et rétentissante, une sorte de reconnaissance officielle. Parmi les catholiques, l'événement donnait raison à ceux qui, respectueusement attachés à la foi de leurs pères et dédaigneux des calculs de la politique trouvaient dangereux de traiter en égaux les ennemis de leur croyance. Par une cruelle ironie du sort, la reine se montrait particulièrement irritée contre les prélats qui, après être entrés dans ses

1. La dernière séance eut lieu le 14 octobre.

vues, se trouvaient maintenant coupables de ses désillusions. La cour devait se borner à recevoir une subvention bien inférieure à ses espérances et à ses besoins. Un seul fait s'était produit, gros de conséquences pour l'avenir, mais si inaperçu des contemporains, que Despençe l'oublie dans son procès-verbal : le 15 septembre, l'assemblée avait reconnu l'existence des Jésuites en France.

Il n'y avait pas là de quoi consoler Catherine, et sa lettre à l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'Empereur, peint au vif les sentiments que lui causaient l'échec du colloque et la conduite des prélats : « Ilz ont fort catholiquement touché en beaucoup de choses ce qui appartient à la réformation des meurs des ministres de l'église; mais quant à ce qui touche leur grandeur et la pluralité de leurs bénéfices. ....ilz y ont passé légèrement... En tout ce qu'ilz proposent il n'y a rien qui puisse pourvoir aux troubles que suscite en ce royaume la dissencion et diversité de religion, qui est bien à mon grand regret. Tout est dict contre l'espérance que aucuns d'eulx m'en avoient donnée, et ce que j'espérois de fruit d'une si notable et grande compaignie<sup>1</sup>. »

Tout en protestant que son unique espoir de pacification réside dans le concile, Catherine ne peut encore renoncer à ses conciliabules entre catholiques et protestants. Le 27 janvier 1562, elle fait une nouvelle tentative à Saint-Germain et sauf l'évêque de Valence, son confident, elle n'appelle que des évêques n'ayant pris aucune part au colloque de Poissy<sup>2</sup>. Vains efforts de conciliation ! La reine ne tarde pas à dissoudre une assemblée qui, suivant ses lettres, perd son temps en discussions oiseuses sur les images.

Cette fois, il n'y avait plus rien à attendre en dehors du concile. Erlault, après le rôle important qu'il venait de

1. Lettre de Catherine, du 23 octobre 1561, t. I, p. 239.

2. Ceux de Sénez, Tulle, Toulon et Auxerre. (Bibl. nat. Manusc. coll. Moreau, vol. 740, f. 45.)

remplir, se trouvait tout naturellement désigné<sup>1</sup>, mais Catherine ne se pressait pas de faire partir les évêques français. Se croyant certaine de régler à son gré leur départ, elle tenait à faire coïncider leur arrivée avec celle des évêques de l'Empereur. Les troubles, qui éclatent dans le royaume, vont y mettre un obstacle inattendu. A Paris même, de graves désordres se produisent dans l'église Saint-Médard. Près de là, les réformés avaient un prêche dans le faubourg Saint-Marceau, au lieu dit le Patriarche. Le 27 décembre 1561, à l'heure des vêpres, comme le bruit des cloches les empêchait d'entendre leur ministre Mallot, ils demandèrent aux catholiques d'interrompre leur sonnerie et, n'ayant pu l'obtenir, saccagèrent l'église. D'après Claude Haton, le nombre des blessés et des morts dépassa la centaine, et le prédicateur catholique, qui venait de descendre de sa chaire, fut massacré au pied de l'autel<sup>2</sup>.

Croyant à la complicité des autorités, les catholiques restèrent terrorisés jusqu'à l'entrée à Paris du duc de Guise, (15 mars 1562). Deux jours après, le 17, l'église purifiée était rendue au culte par Antoine Erlault. J'ignore s'il prit part également à la grande procession expiatoire ordonnée par le Parlement, pour le 14 juin suivant. Les *Mémoires de Condé*, qui nous en donnent le détail, mentionnent l'évêque de Châlon, sans préciser, sur Marne ou sur Saône.

Dans les provinces, la situation est si grave, que trois ou quatre mois après avoir reçu l'ordre de se rendre au concile, les évêques ne sont pas encore partis et Catherine les excuse « à l'occasion des troubles dont la plupart de leurs diocèses se sont trouvés si grandement travaillés, qu'il a fallu par force que ils soient demeurés sur les lieux pour y donner le meilleur ordre qu'il leur a esté possible,

1. Voir la liste des prélats dans les *Mém. de Condé*, t. I, p. 60.

2. Voyez aussi, dans les *Mémoires de Condé*, la version catholique, t. I, p. 68, et la version protestante, t. II, p. 542. Celle-ci va jusqu'à accuser les catholiques d'avoir eux-mêmes dévasté leur église.

et avec le devoir qui les fait retenir en l'obéissance de l'Église, ce qui n'y estoit encores gasté<sup>1</sup> ».

Je ne sais ce qu'il y avait de bien fondé dans l'excuse invoquée par les prélats et admise par la reine, mais peu de diocèses, plus que celui de Châlon, avaient besoin de leur évêque et Erlault n'y avait pas encore paru.

Depuis un an, deux ministres réformés, La Motte et Prey sont installés à Châlon. Ils administrent les sacrements suivant la nouvelle religion et prêchent publiquement, d'abord dans une maison de la rue aux Fèves, puis aux Halles. Le procureur du roi Lubert vient à mourir, ils se saisissent du cadavre et l'enterrent suivant leurs rites ; mais la veuve, effrayée des conséquences qui peuvent en résulter pour elle, fait déterrer son mari. Enseveli aux Carmes, il ne devait pas y reposer en paix. Le 5 mai 1562, ce couvent est pillé par les huguenots et les sépultures violées. L'église Saint-Jean et le couvent de Saint-Pierre subissent le même sort. Vainement le capitaine de la ville, le baron de Rully, convoque les habitants en armes et, sans distinction de religion, demande à tous de maintenir l'ordre. Il n'est pas écouté et de dépit, se retire à la campagne. De notables catholiques suivent son exemple et laissent ainsi le champ libre aux réformés. Le 23 mai, le célèbre partisan huguenot Montbrun, accompagné de deux autres chefs, La Grange et Saint-Vincent, prend possession de la ville et organise le pillage. Au prieuré Saint-Marcel, aussi bien qu'à la cathédrale Saint-Vincent, les reliquaires et les statues d'argent sont enlevés et fondus. Montbrun tient note de tout et déclare au lieutenant du bailliage Montholon et au procureur du roi Languet, qu'il n'agit ainsi que pour le service de Sa Majesté. Pour le même motif sans doute, l'évêché est également pillé, les meubles volés et les archives détruites.

Cependant Tavannes convoque le ban et l'arrière-ban de

1. Lettre du 16 juin 1562 à l'évêque de Rennes, t. I, p. 334.

la province et se présente devant Châlon. A la première escarmouche, près des bois de Menuse, le capitaine La Grange est tué. Son corps, rapporté en ville, est inhumé dans la cathédrale d'où la populace ne tardera pas à l'enlever pour le jeter dans la Saône, car Montbrun découragé quitte Châlon le 31, et Tavannes y entre le 2 juin. L'ordre et le culte catholique sont aussitôt rétablis.

L'évêque est absent, mais, il faut se hâter de le dire, il n'est pas resté à Paris dans sa paisible retraite de la Sorbonne, puisque, le 26 mai, par l'intermédiaire de maître Bouzanne, il demande l'autorisation de sous-louer son appartement<sup>1</sup>. Est-il en route pour Châlon, que Tavannes, inquiet d'un retour des huguenots, s'apprête à fortifier? Vient-il occuper son palais épiscopal, transformé en magasin, en prévision d'un siège? C'est peu probable. Docile aux ordres de la reine, Erlault est en route pour le concile, et mieux aurait valu pour lui être revenu dans son diocèse. Les mesures de Tavannes sont si bien prises que les huguenots de Poncenat n'oseront l'attaquer, et l'évêque aurait été trop heureux si, comme le cardinal de Lorraine de passage à Châlon pour se rendre à Trente, il avait pu prendre gîte chez l'official Pierre Naturel. Le pauvre évêque n'était pas si bien traité!

Apprenant le petit nombre de prélats français présents au concile, la reine irritée a donné ordre dans tous les bailliages « que l'on saisisse le temporel des desfaillans, dont je suis bien dellibérée de ne leur faire jamais accorder la main levée qu'ilz ne facent premièrement apparoir de leur arrivée audict concile par lettres..., car je n'en ay jamais faict escuser ung seul que l'évesque de Saint-Brieu qui est tombé perclux et impotent<sup>2</sup>. »

L'évêque de Saint-Brieuc n'est pas seul excusable. Catherine oublie ou ignore le triste sort de son confesseur.

1. *Registrum priorum Sorbonæ*, f. lat. 15441.

2. *Lettre de Catherine à Lansac, ambassadeur de France, auprès du Concile*, t. I, p. 446.

Erlault s'est mis en route, mais tombé près de Troyes entre les mains d'un huguenot, le seigneur de Traves de Saint-Léger, faute de vouloir ou de pouvoir payer une rançon de 600 écus, il ne recouvrera sa liberté que trop tard pour se rendre au concile.

Les auteurs du *Gallia* ont pris ce renseignement dans le récit du P. Perry qui, malheureusement, n'ajoute aucun détail et n'indique pas la source où l'on en pourrait puiser d'autres. Les Archives nationales, aussi bien que celles de Troyes et de Mâcon, sont muettes sur ce sujet et le Cabinet des titres ne nous fait connaître qu'un seul seigneur de Traves de Saint-Léger, et encore est-ce par une simple quittance du 6 juillet 1546. Du moins, son signet porte les armes des Choiseul, ce qui nous permet d'affirmer que les seigneurs de Traves de Saint-Léger étaient de la maison de Choiseul, dont une branche, éteinte dès le xvii<sup>e</sup> siècle, avait embrassé la Réforme<sup>1</sup>. En consultant le P. Anselme<sup>2</sup>, on voit qu'il ne peut être question ici que de Celse de Choiseul, dit de Traves, seigneur de la Porcheresse, Vauteau, du Vernay, de Castel-Moron, Saint-Léger-sur-Deusne et Saint-Marsolle en Touraine.

Quel traitement fit-il subir à son prisonnier ? Voilà ce que je ne saurais dire, car nul ne semble s'être inquiété du pauvre évêque fort malheureux, à en juger par les cruautés qu'exercèrent les huguenots envers les catholiques, les prêtres surtout, tombés entre leurs mains<sup>3</sup>. Catherine ne paraît pas s'apercevoir de l'absence de son confesseur. Nulle part dans ses lettres il n'est question de lui, et il ne recouvrera sa liberté que grâce à l'édit d'Amboise (19 mars 1563), portant que « tous prisonniers, soit de guerre ou pour

1. Henri BORDIER, *La France protestante*, t. IV, p. 344.

2. *Hist. Généalogique et Chronologique*, t. IV, p. 861.

3. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 250-259. L'auteur conclut ainsi : « Les prestres qui furent par eux prins et qui tombèrent en leurs mains, ne furent tous meurtris, martirisez ni mortz, ains en eschappèrent plusieurs par rançon de leur bien ; mais estoit après qu'ilz avoient devant eux renoncé la foy catholicque..... » On vient de voir, à l'honneur d'Erlault, qu'il ne paya point sa rançon.

le taict de la Religion, seront respectivement mis en liberté de leurs personnes et biens, sans payer aucune rançon. »

Le roi donnait alors l'exemple de la modération et de la clémence ! De tant de huguenots compromis dans les troubles de Châlon et condamnés à mort par le Parlement de Dijon, trois seulement furent exécutés : le trompette de la ville Louis Darse, le fils d'un cabaretier Jean de Vin et le ministre Jean Guillotat. Leurs têtes, envoyées à Châlon, furent exposées à la porte de la cathédrale. Mais pour être différé, le châtiment du seigneur de Traves ne devait pas être moins cruel. Peut-être avait-il commis de plus graves méfaits, ou s'était-il créé de plus puissants ennemis.

En 1569, les commissaires du roi députés en Bourgogne pour la vente des biens meubles et immeubles appartenant à ceux de la religion prétendue réformée qui ont porté les armes contre le roi, saisirent sur le seigneur de Traves les seigneuries de Castel-Moron, de Saint-Léger-sur-Deusne, de la Porcheresse et de Vauteau. (*Inventaire de la Chambre des Comptes de Dijon*, XXVIII, p. 880.)

Malgré ces confiscations, le seigneur de Traves restait assez puissant pour être considéré en Bourgogne comme un des chefs des réformés ; aussi, lors de la Saint-Barthélemy, fut-il arrêté et emprisonné au château de Dijon. Dans la nuit du 21 au 22 septembre, les gens du Prévôt des maréchaux, envoyés par Charny, commandant militaire en Bourgogne, sur l'ordre exprès du roi, se saisissent du malheureux prisonnier, et après l'avoir assassiné, jettent son cadavre dans les fossés du château, d'où il est porté à la voirie avec ceux des autres huguenots massacrés. (*Registre des délibérations de la mairie de Dijon*, 22 septembre 1573<sup>1</sup>.)

Rendu à la liberté, l'évêque n'en profite pas pour visiter son diocèse, mais il ne l'oublie point. Lui, qui n'avait pas donné 600 écus pour sa rançon, trouve moyen de racheter

1. Je dois ces détails à l'obligeance de M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or.



les biens qu'on venait d'aliéner pour payer la part du diocèse dans la contribution du clergé. Cette part avait été particulièrement lourde; l'Hospital, mécontent de n'avoir pu obtenir pour son frère l'évêché de Châlon, avait fait taxer ce diocèse à une somme moitié plus forte que celui d'Autun, qui était plus considérable. Aussi avait-il fallu vendre 9000 livres au baron de Rully les domaines de Fontaines et de Fargis, plus les prés de Châlon et de Crissy à l'avocat Gaillard. Cette conduite de l'évêque fut d'autant plus admirée, que son voisin l'abbé de Saint-Pierre ne l'imita pas.

L'année 1563 s'écoulera sans qu'Erlault occupe son siège. Les rares pièces d'administration diocésaine qui ont échappé aux guerres et aux révolutions, nous montrent l'évêque absent et le diocèse administré par des grands vicaires. Ainsi, à la date du 2 octobre 1563, « maistre Pierre Agron, vicaire général du révérend évêque dudict Châlon, faisant résidence en la maison épiscopale dudict lieu pour l'absence dudict évesque, etc., etc.<sup>1</sup> »

Il ne fallut rien moins que le voyage de Charles IX et de sa mère à Châlon, pour y amener Erlault. Il y vint, moins en évêque qui prend possession de son siège, qu'en intendant chargé de recevoir son maître. Charles IX fera son entrée le 31 mai 1564; le 27, seulement, Erlault arrive pour souper et coucher au château de Chamforgeu, cette belle résidence des évêques de Châlon, qui va être ruinée pendant les guerres de la Ligue. Son entrée eut lieu le lendemain 28, sans aucune cérémonie, à cause du malheur des temps, au dire du P. Perry, dont nous continuerons à suivre le récit, de préférence aux dithyrambes ampoulés de l'*Illustre Orbandale*. Là, l'évêque est comparé à un astre dont l'apparition présage le lever de cet autre soleil, qui a nom Charles IX.

La première journée passée par l'évêque dans sa ville

1. Notre confrère M. Lex, a bien voulu nous communiquer cette pièce tirée des Archives de Saône-et-Loire, G. 66, n° 33.

épiscopale fut bien remplie, il donna les ordres et prêcha deux fois dans sa cathédrale. « C'était alors chose rare que de voir monter en chaire des évêques pour y prêcher la parole de Dieu, et s'il toucha les cœurs par son éloquence, les exemples de sa bonne vie firent encore plus de fruits. »

La cour arrivait de Dijon, où Tavannes avait traité son maître royalement. Harangue, souper, prise d'un fort, ce qu'on appelait les *jeux de M. de Tavannes*, rien n'avait été épargné; et pour ajouter à tant de distractions le piquant d'un scandale, M<sup>lle</sup> de Limeuil, cette fille d'honneur de Catherine, sa parente, qu'elle avait donnée comme maîtresse à Condé, accouchait dans la garde-robe de la reine. On l'enferma dans un couvent d'Auxonne; et le roi, franchissant la Saône en bateau, vint coucher chez Léonor Chabot, grand écuyer de France. Le 31 mai, après avoir dîné au prieuré de Saint-Marcel, Charles IX entra à Chalon par la porte Saint-Laurent.

Montholon, lieutenant-général du bailliage, accompagné de ses officiers, harangua le roi à genoux; puis, deux jeunes filles élégamment parées vinrent lui offrir, au nom de la ville, son portrait en vermeil. On y voyait le roi appuyé sur deux colonnes, sur lesquelles s'enroulaient ces mots : *pietate et justitia*, et foulant aux pieds une furie sortant de l'enfer, symbole de l'hérésie. Les jeunes filles elles-mêmes représentaient, par leur ajustement, la Piété et la Justice, dont Charles IX avait fait sa devise et qu'il ne justifia guère.

A la porte de la cathédrale, l'évêque attendait à la tête de son clergé, et le roi assista aux vêpres chantées par sa musique. Il logea à la commanderie du Temple. Le lendemain, 1<sup>er</sup> juin, jour de la Fête-Dieu, il devait toucher les écrouelles au couvent des Carmes, mais on y renonça sur le bruit qu'une personne venait d'être frappée de la peste. La cour aurait voulu partir sur le champ; il fallut attendre la barque richement pavoisée que la ville de Lyon envoyait

au-devant de son souverain. Il ne put s'embarquer que le 3 juin, pour aller coucher à Mâcon.

Erlault, confesseur de la reine, fut-il obligé de suivre la cour pendant ce long et funeste voyage qui devait aboutir à l'entrevue de Bayonne, et jeter dans l'esprit de Catherine la première pensée de la Saint-Barthélemy? « Pour cet homme de simplicité et de bonté, la suite de la cour était une croix<sup>1</sup> », espérons qu'elle lui fut épargnée. Il n'en resta pas davantage dans son diocèse. Ni la peste qui le ravage au commencement de 1565, ni les pieux efforts tentés contre l'hérésie, ni le souci des pauvres à secourir, ne peuvent faire comprendre à l'évêque que son devoir l'appelle à Châlon. En 1568, une confrérie s'établit en l'honneur du Saint-Esprit, dans le but d'arrêter les progrès des calvinistes; le premier prieur fut le sieur de Montconis, capitaine de la citadelle, et les deux secrétaires, deux huguenots convertis, Palamèdes Belye et Charles Lambert: l'évêque n'y prit aucune part. En 1574, la misère est telle, que les principaux habitants se réunissent à l'hôtel de ville pour y aviser. C'est encore au nom de l'évêque absent, que le grand vicaire Agron s'engage à nourrir vingt pauvres.

Erlault, hâtons-nous de le dire, ne tenait pas à un siège qu'il occupait si peu. Il ne voyait qu'une charge, dans ce qui pouvait, aux yeux de la reine, relever le prestige de l'homme qui avait l'honneur d'être son confesseur. Plusieurs fois il avait demandé un successeur et désigné un éloquent dominicain, son ami Jacques Fourré. Son vœu fut exaucé, mais seulement après sa mort. Fourré devint alors évêque de Châlon et confesseur de la reine. Erlault remplissait donc cette charge au moment de la Saint-Barthélemy, mais personne n'aura la naïveté de lui demander compte d'un crime dicté par la peur, où la religion ne fut pour rien et où Catherine n'eut pas même l'excuse du fanatisme.

Quoiqu'il en soit, peu de temps après, Erlault tombe

1. SAINT-JULIEN, p. 487.

malade et les médecins de Paris, à court de remèdes devant un mal que l'âge rend incurable, l'envoient respirer l'air natal. Il quitte alors cet appartement de la Sorbonne qu'il occupait depuis trente ans et revient, non pas à Mareuil où il est né, mais dans le village voisin, Margny-sur-Matz, dont son frère est curé. Il y meurt le 28 septembre 1573. C'est là qu'il est enterré, mais son cœur, rapporté à Mareuil, repose dans la petite église de cette paroisse, à côté des restes de son père Mahieu et de son frère Florent. Une seule pierre gravée au trait nous montre ces trois membres d'une même famille pieusement agenouillés au pied du crucifix, réunissant dans cet acte de foi, l'évêque et les deux paysans qui furent son père et son frère.

Cette gravure fut exécutée en 1573, deux ans à peine après la mort de l'évêque ; et il faut noter que celui-ci a bien la physionomie de son âge, tandis que son père, qui atteignit probablement un âge aussi avancé, puisqu'il est mort trente ans plus tôt, est d'apparence beaucoup plus jeune. Vraisemblablement, les deux paysans sont des personnages de fantaisie, tandis que pour l'évêque, l'artiste a pu se servir soit de souvenirs personnels tout récents, soit de quelque portrait exécuté du vivant d'un personnage aussi considérable. Aurions-nous ainsi l'unique portrait de l'évêque de Châlon ? Ce serait bien précieux, après la mutilation des *Acta rectorum* d'où son portrait en miniature a été enlevé. La reproduction que nous donnons ici nous dispense de toute description ; remarquons seulement que les armoiries ne concordent pas avec celles que lui donnent le P. Perry et l'unique pièce qui le concerne, conservée au Cabinet des titres. D'après ces deux sources, il aurait eu pour armes : d'azur à la fasce d'argent et trois hermines en pointe.

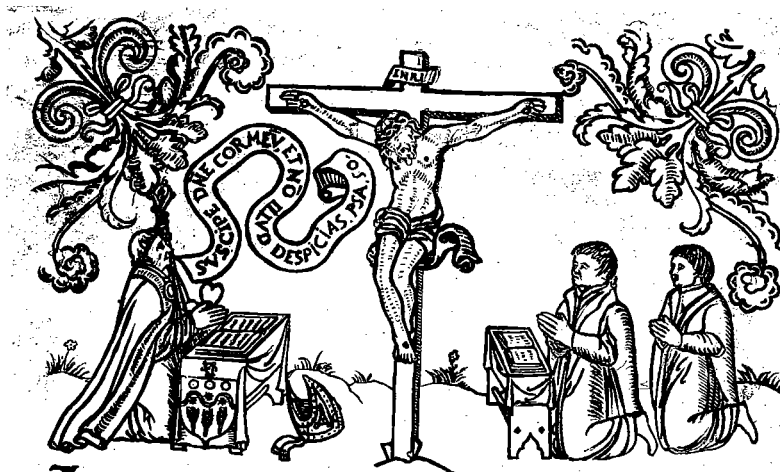
Une autre inscription funéraire fut également placée en son honneur dans l'église de Margny, à côté du quatrième pilier de cette église, près de la chapelle de la Vierge. Mais elle a été détruite ou simplement cachée par des restaura-

tions. On peut s'en consoler, car à la différence de celle de Mareuil qui était inédite, celle de Margny a été reproduite tout au long par le P. Bertaut, dans l'*Illustre Orbandale*, d'où les auteurs du *Gallia* l'ont tirée et traduite partiellement en latin. Scellier a pu en prendre copie, mais sa lecture incorrecte a besoin d'être rectifiée d'après le texte du P. Bertaut, que je crois inutile de reproduire ici.

Il nous suffira de savoir, d'après ces deux inscriptions, qu'Erlault, dans ses libéralités pieuses, fit la part égale entre les deux paroisses qui l'avaient vu naître et mourir. S'il demande qu'on chante pour le repos de son âme une messe à Margny, tous les premiers vendredi du mois en l'honneur du Saint-Esprit, chaque dernier vendredi on devra en chanter une également à Mareuil en l'honneur de la Sainte-Croix. Dans l'une et l'autre église, la fabrique fournira le pain, le vin, le luminaire et les ornements convenables, distribuera six sols aux pauvres qui y assisteront, pareille somme au célébrant, quatre au diacre et au clerc..., (la somme est restée en blanc). Scellier remplace partout ici les sols par des livres. C'est trop de générosité<sup>1</sup>. Pour couvrir les fabriques de toutes ces charges, l'exécuteur testamentaire, le curé Jean Erlault, leur assura la rente d'une somme de 400 livres. L'acte fut passé à Compiègne, en février 1574, devant les notaires Jean de Pronnay et Nicolas Broutin. Il a disparu, et les successeurs de ces deux notaires, MM. Jourdain et Poissonnier, possèdent bien peu d'actes de cette époque.

L'église de Mareuil reçut en outre un calice, une platine et deux burettes en argent doré. La note trouvée dans les papiers de M. de Cayrol et dont l'écriture accuse la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, affirme qu'on s'en servait encore. Aujourd'hui, est-il besoin de le dire, ces ornements ont disparu, la rente

1. A la mort du roi François I<sup>er</sup>, les prêtres qui disaient la messe à son chevet reçurent, les religieux cinq sols tournois et les prêtres séculiers quatre. *Mariage de Jeanne d'Albret*, par le baron de Ruble, p. 224.



Icy est Inhume le cœur de Reuerend pere en Dieu  
 meillire Anthoine erlault, en son viuât p̄bre natif de  
 Mareuil, docteur de paris, Euesque de Chalon  
 sur la Sône, et cōfesseur de la Royne de France, leq̄l  
 a fôde l'eglise de ceas tous les derniers v̄dredydes  
 mois a tousiours vng obit a diacre & soubdiacre, quy  
 s̄passa a Marigny le xxviii' io' de Septebre mil v' lxxiii.  
 Et aulli y gisēt honestes p̄sones Mabileu erlault en son  
 viuât laboure, dem̄ aud marigny pere dud erlault euesque  
 leq̄l s̄passa le v' io' d'april mil v' xl. Et flourent erlault  
 ausy filz dud mabileu, leq̄l s̄passa le xv' io' de decembre  
 lan mil v' xlii.

Priez Dieu pour leurs Ames.

1575

IMP. PHOT. ARON FRÈRES, PARIS.

MONUMENT COMMÉMORATIF  
 DU DÉPOT DU CŒUR  
 D'ANTOINE ERLAUT  
 ÉGLISE DE MAREUIL-LA-MOTTE



IMP. PHOT. ARON FRÈRES, PARIS.

ANTOINE ERLAUT

SUR LE MONUMENT DE MAREUIL-LA-MOTTE

a été perdue et les fondations ne sont plus acquittées. Cependant, un paysan de Mareuil disait récemment à son curé, non sans un certain orgueil : « Notre village est petit et pauvre, il n'en a pas moins produit un évêque. »

Les libéralités et les fondations pieuses d'Erlault ne devaient pas se borner aux modestes paroisses qui lui tenaient si fort au cœur. La Sorbonne, où s'était écoulée la majeure partie de sa vie, ne pouvait être oubliée. Nous ne savons pas le chiffre de ses libéralités envers elle, mais ses anciens collègues les trouvèrent suffisantes pour accepter la charge de chanter chaque année messe et vêpres le jour de Sainte-Barbe, en ajoutant à la messe la commémoration de Saint-Antoine et un *De profundis*<sup>1</sup>. Faut-il voir, dans le souvenir donné à Sainte-Barbe, l'indice qu'Erlault aurait appartenu, comme maître ou comme élève, au collège qui portait le nom de cette sainte? Je ne le pense pas : il en serait fait mention dans la monographie si complète de Jules Quicherat ; et cette dévotion toute particulière d'un docteur de Sorbonne pour la patronne des philosophes semble toute naturelle, si l'on songe que le moyen âge avait fait de la vierge qui confondit ses accusateurs et ses juges, une sorte de Minerve chrétienne.

Seule, l'église de Châlon devait être oubliée et oublieuse. Nulle mausolée, nulle inscription n'y rappelle l'évêque qui avait toujours été absent. *L'Illustre Orbandale* et le *Gallia* nous font bien connaître une troisième épitaphe en vers latins emphatiques et obscurs, sans nous dire où elle fut placée. Mais l'inspiration en est tellement picarde qu'il est bien difficile de la rattacher à l'église de Châlon. De plus, comment Scellier l'aurait-il reproduite? Quoiqu'il en soit, ces vers latins ont excité l'émulation de tout ce qui, dans le clergé picard faisait commerce avec les muses, et Dieu sait s'il était actif au siècle dernier, avant que l'archéologie

1. Délibération de la Sorbonne sous le prieuré de Claude Becquet en 1573, Bibl. Nat. F. lat. 45,441.



vint détrôner la poésie ! Des nombreuses traductions ou paraphrases reproduites par Scellier, une seule suffira à satisfaire les curieux de poésie locale et nous donnerons la préférence à celle de l'abbé Carpentier, curé de Fignières, « qui s'est toujours distingué dans tout le canton par la poésie sur différentes matières de morale et autres sujets ».

Antoine ne vit plus, ta gloire est éclipée,  
Sorbonne ! Et toi, Châlons, pleure ta destinée !  
La France, en le perdant, perd un profond docteur,  
Et Châlons est privé de son tendre pasteur.  
Illustre Médecin, mère de trois monarques,  
Tes vœux ne réclament point les Parques.  
Lorsqu'il se réservait les secrets de ton cœur  
Pour le purifier, tu conjures l'auteur  
De tous biens, d'accorder à ton ardente instance  
La grâce de jouir encore de sa présence.  
Il voulut que son corps, porté dans son hameau,  
Fût avec ses ayeux dans le même tombeau.  
Le ciel écoutant sa prière,  
Margny, tu le vis terminer sa carrière.  
Aux rois qui désiraient de s'unir par l'hymen,  
Il donnait des conseils et parlait fortement,  
Pour montrer que des nœuds que le ciel autorise,  
Ne peuvent se briser.  
Du crème de Beauvais il fut oint en naissant,  
De son pays natal il estoit l'ornement.  
Les nymphes . . . . dans leurs chansons plaintives,  
Pleurent encore l'honneur de tes paisibles rives.  
Accablé de faveurs de deux illustres roys,  
Il possédoit le cœur de Henry, de François.  
Mais pour toi, Charles neuf,  
D'arroser de tes pleurs ce tombeau, qui te presse ?  
Pleurez ce grand sujet, muses de Picardie,  
Votre ciel rarement forme un si grand génie.  
Qu'Antoine, en triomphant, soit reçu dans les cieus ;  
Comme un astre nouveau, qu'il y brille à nos yeux !

Ma prose paraîtra bien décolorée auprès d'une pareille poésie. J'ai commencé cette étude en protestant contre un injuste oubli ; je ne puis, en terminant, m'associer à un éloge qui, même en faisant la part de fiction poétique et des nécessités de la rime, reste bien excessif. J'ai tâché de

montrer Antoine Erlault tel que j'ai cru l'entrevoir : modeste, vertueux et instruit. Son mérite seul l'éleva à une haute position et il n'y a pas lieu d'en être surpris à une époque où pareille fortune advint à des hommes comme Thevet et Amyot<sup>1</sup>. Placé à la tête d'un évêché dans des temps particulièrement difficiles, l'ancien prieur de Sorbonne, mal préparé à la lutte par une vie de retraite et d'étude, ne suivit que trop l'exemple des évêques ses contemporains et déserta un poste qu'il n'avait pas convoité. Son excuse est facile à trouver et même on se sent indulgent pour cet évêque qui demandait un successeur. Volontiers on admire ce sage, qui, n'ayant pu vivre paisible et ignoré, a voulu du moins reposer en paix dans l'humble église de son village. Il était plus sûr d'y trouver le repos que dans une cathédrale, désigné aux passions de la foule par quelque fastueux tombeau. L'indulgence ne saurait aller plus loin.

Faut-il dire ma pensée tout entière? On reproche souvent aux hommes, qui font de l'étude de l'histoire leur occupation favorite, d'oublier le présent ou de l'amoindrir au profit du passé. Mon sentiment est ici tout autre. Pour être équitable envers Erlault, il ne faut pas l'isoler de son siècle. A le rapprocher du nôtre, nous serions trop sévère, quand nous voyons sur le siège qu'il occupait, gouvernant en même temps les diocèses de Mâcon et d'Autun, un prélat illustre qui honore à la fois la France, l'Église et les Lettres.

---

1. Le voyageur Thevet fut aumônier de Catherine, mais gardant sous le froc ses goûts vagabonds, il ne tarda pas à le quitter. L'helléniste Amyot, précepteur des enfants de la reine, abbé de Saint-Corneille et évêque d'Auxerre, est suffisamment connu.